



DOSSIER DE CANDIDATURE
Mention Complémentaire
"TRAITEUR"

au Lycée des métiers *Georges-Frêche*

Rentrée scolaire septembre 2019

Dossier à compléter et à déposer ou à retourner uniquement par courrier postal à l'adresse suivante :

Lycée des métiers *Georges-Frêche*
Secrétariat de la scolarité
401 Rue Le-Titien - CS 94010
34960 Montpellier Cedex 2

pour le 15 avril 2019, délai de rigueur.

Nom et prénom du candidat :	
Date et lieu de naissance :	Sexe :
Nom et prénom du représentant légal : (si élève mineur)	
Adresse :	
Mel :@.....	
Téléphone :	

**Cadres réservés au lycée des métiers de la gastronomie,
de l'hôtellerie et des tourisms *Georges-Frêche***

Appréciation du professeur responsable de la section traiteur sur la candidature :

.....
.....

A le

Le professeur responsable de la section

A le

Le Proviseur du lycée des métiers *Georges-Frêche*,

Avis favorable

Avis défavorable

AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE
pour la candidature de l'élève en Mention complémentaire traiteur
Seul l'avis du Proviseur de l'établissement fréquenté actuellement par l'élève sera pris en compte

Très favorable Favorable Réservé Défavorable

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A, le

Cachet et signature

Avez-vous sollicité d'autres poursuites d'études ? oui non

Si oui, merci de préciser laquelle ou lesquelles : (formation, établissement, lieu)

.....
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Pour les élèves mineurs

Je soussigné(e), père, mère, représentant légal (rayer les mentions inutiles),

sollicite l'inscription de à la formation de Mention complémentaire « Traiteur ».
L'inscription sollicitée constitue un engagement ferme de présence effective à la rentrée et à tous les cours pendant l'année scolaire, ainsi qu'un engagement à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

A, le

Signature

Pour les élèves majeurs

Je soussigné(e),,

sollicite mon inscription à la Mention complémentaire « Traiteur ».

L'inscription sollicitée constitue un engagement ferme de ma part de présence effective à la rentrée et à tous les cours pendant l'année scolaire, ainsi qu'un engagement à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

A, le

Signature

Attention : penser à faire compléter par le Chef d'établissement actuel la partie « Avis motivé du Chef d'établissement d'origine » ; cachet et signature du Chef d'établissement obligatoires

Pièces à joindre impérativement au dossier :

- un curriculum vitae (voir annexe 1)
- une lettre de motivation
- une copie de tous les bulletins de l'année en cours et de l'année précédente
- une copie des diplômes obtenus : CAP, BEP, BAC, BTN, BTS
- une copie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur, libellée au nom et à l'adresse de l'élève majeur ou des parents de l'élève mineur.

Attention : tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

Annexe 1 : Curriculum vitae

Vous pouvez remplacer cette annexe par un Curriculum Vitae qui reprend l'ensemble des renseignements demandés.

Renseignements généraux :

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de Naissance : _____ Age au 01/12/18 : _____
 Nationalité : _____
 Adresse : _____
 Téléphone Fixe : _____ Mobile : _____
 Mail : _____

Parcours scolaire (4 dernières années)

Années	Diplôme préparé	Lycée ou collège

Stages ou expériences professionnelles

Années	Entreprise	Poste occupé	Durée

Langues étrangères

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Anglais (obligatoire)	Lu	Parlé	Écrit
Autre langue	Lu	Parlé	Écrit
.....	Lu	Parlé	Écrit

Activités périscolaires, centres d'intérêts

Permis B	Oui	Non
Véhicule Personnel	Oui	Non



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le Proviseur
Véronique PARIS

Affaire suivie par :

Secrétariat de la scolarité
Assia KOUIDRAT

Téléphone :
04 67 13 05 24

courriel :
secretariat-scolarite.georgesfreche@
ac-montpellier.fr

**Lycée des métiers
de la gastronomie, de l'hôtellerie
et des tourisme Georges-Frêche**
401, rue Le Titien
CS 94010
34960 Montpellier
cedex 2

INFORMATIONS IMPORTANTES À CONNAITRE LORSQUE L'ON CANDIDATE A LA MENTION COMPLÉMENTAIRE TRAITEUR

1- Candidature

- Retrait des dossiers du 1/02 au 31/03/2019
- Retour des dossiers complétés avant le 15/04/2019
- Entretien éventuel fin mai, début juin 2019
- Résultats des demandes mi-juin 2019

2- Statut d'un élève en Mention complémentaire

Les Mentions complémentaires proposées par le lycée permettent d'obtenir un diplôme de Niveau V. En conséquence, les élèves inscrits dans ces formations relèvent du statut de lycéens et ne bénéficient pas du statut d'étudiants.

3- Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux attribuées aux élèves des mentions complémentaires proposées par le lycée sont des bourses nationales d'études du second degré de lycée. Les dossiers sont à instruire dans les établissements scolaires d'origine.

NB : le CROUS, s'occupant des bourses sur critères sociaux des étudiants, n'est pas habilité à octroyer des bourses pour les élèves de mention complémentaire du lycée des métiers *Georges-Frêche*.

En cas de demande de bourses, les candidats sont priés de se rapprocher :

- de leur établissement d'origine s'ils sont scolarisés dans un établissement du second degré
- du secrétariat de la scolarité du lycée des métiers *Georges-Frêche*, s'ils sont scolarisés dans le supérieur ou s'ils ont intégré la vie active

4- Tenues vestimentaires

Les élèves recrutés devront se conformer au code vestimentaire prévu par le règlement intérieur de l'établissement aussi bien pour la tenue quotidienne que pour la tenue professionnelle. Il pourra être demandé aux élèves de s'équiper de matériel spécifique propre à la spécialité présentée (par exemple : mallette de Traiteur).

5- Logement

L'internat du lycée est réservé aux élèves de CAP et de baccalauréat technologique et professionnel. Les élèves de Mention complémentaire ne peuvent bénéficier des chambres d'internat.

Le secrétariat de la scolarité tient à la disposition des élèves diverses informations concernant les possibilités de logement à Montpellier.